



Prestation compensatoire

Par mariabonita

mon ex épouse avait demandé une saisie sur salaire pour le versement de la prestation compensatoire par l'intermediaire d'un huissier.

le versement arrive à son terme des 8 ans .

d'ici quelques mois j'aurai finis de lui verser la somme que le tribunal lui avait atribuée.

comment proceder pour arreter la saisie sur mon salaire concernant la prestation compensatoire?

faut il que je m'adresse à l'huissier que a effectué la saisie?

merci pour votre réponse